

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2012 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction de l'Office national du film («Office»). Ces états financiers ont été préparés par la direction à partir des politiques comptables du gouvernement, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières de l'Office. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des Comptes publics du Canada et figurant dans le *Rapport ministériel sur le rendement* de l'Office concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement, en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités, en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres de l'Office sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction, et en procédant tous les ans à une évaluation fondée sur le risque de l'efficacité du système de CIRF.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, à évaluer l'efficacité des contrôles clés associés, et à apporter les ajustements nécessaires.

Une évaluation fondée sur le risque du système de CIRF pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2012 a été réalisée conformément à la Politique sur le contrôle interne du Conseil du Trésor, et ses résultats ainsi que les plans d'action qui en découlent sont résumés en annexe.

L'efficacité et le caractère adéquat du système de contrôle interne de l'Office sont aussi revus par l'entremise du travail réalisé par le personnel du Bureau du contrôleur général du Canada – Secteur de la vérification interne, qui mène des audits périodiques de divers secteurs des opérations de l'Office, ainsi que par le Conseil d'administration, qui surveille les responsabilités de la direction de maintenir des systèmes de contrôles adéquats et d'assurer la qualité des rapports financiers, et qui approuve les états financiers.

Le Bureau du vérificateur général, auditeur indépendant du gouvernement du Canada, a émis une opinion sur la présentation fidèle des états financiers de l'Office sans donner d'opinion de l'auditeur au sujet de l'évaluation annuelle de l'efficacité des contrôles internes de l'Office en matière de rapports financiers.

Tom Perlmutter
Commissaire du gouvernement
à la cinématographie

Montréal, Canada
Le 9 juillet 2012

Luisa Frate, CPA, CA
Directrice générale, Finances,
opérations et technologie
(Dirigeante principale des finances)

Montréal, Canada
Le 9 juillet 2012



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Office national du film, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2012, et l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle, l'état de la variation de la dette nette ministérielle et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

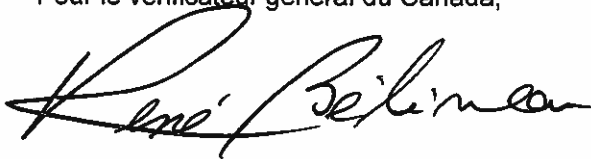
Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Office national du film au 31 mars 2012, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

À mon avis, les opérations de l'Office national du film dont j'ai eu connaissance au cours de mon audit des états financiers ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à la *Loi sur le cinéma* et aux règlements administratifs de l'Office national du film.

Pour le vérificateur général du Canada,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'René Béliveau', written in a cursive style.

René Béliveau, CPA auditeur, CA
directeur principal

Le 9 juillet 2012
Montréal, Canada

OFFICE NATIONAL DU FILM
État de la situation financière
au 31 mars

	2012	2011
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	7 140 115 \$	6 020 927 \$
Salaires à payer	327 809	257 712
Indemnités de vacances et provision pour révision salariale	645 510	269 050
Revenus reportés	358 431	294 531
Obligation au titre d'immobilisations corporelles louées (note 5)	447 092	789 568
Avantages sociaux futurs (note 6)	5 923 133	3 853 295
Total des passifs nets	14 842 090	11 485 083
Actifs financiers		
Encaisse	133 705	155 394
Montant à recevoir du Trésor	1 894 479	2 890 531
Débiteurs (note 7)	3 224 801	2 516 250
Dépôts	89 356	245 104
Total des actifs financiers nets	5 342 341	5 807 279
Dettes nettes ministérielles	9 499 749	5 677 804
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	465 842	479 272
Stocks	240 477	286 619
Immobilisations corporelles (note 8)	6 887 992	8 072 203
Total actifs non financiers	7 594 311	8 838 094
Situation financière nette ministérielle	(1 905 438) \$	3 160 290 \$
Obligations contractuelles (note 9)		
Passif éventuel (note 10)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le conseil d'administration :

Membre

Membre

OFFICE NATIONAL DU FILM
État des résultats et de la situation financière nette ministérielle
pour l'exercice terminé le 31 mars

	<u>2012</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	Résultats prévus		
Charges			
(note 11a)			
Programmation anglaise			
Production de films et d'autres formes de présentations visuelles			
Programme de l'Office	23 945 479 \$	23 303 716 \$	22 174 387 \$
Production commanditée et prévente	500 000	28 115	39 716
	<u>24 445 479</u>	<u>23 331 831</u>	<u>22 214 103</u>
Programmation française			
Production de films et d'autres formes de présentations visuelles			
Programme de l'Office	16 729 787	16 986 484	16 626 526
Production commanditée et prévente	484 628	792 970	352 430
	<u>17 214 415</u>	<u>17 779 454</u>	<u>16 978 956</u>
Distribution	6 399 060	6 224 146	5 868 720
Marketing, accessibilité et rayonnement	14 713 097	16 481 701	13 523 321
Développement et applications numériques	3 400 323	4 426 410	3 961 843
Services internes	9 320 685	9 664 424	8 878 181
	<u>33 833 165</u>	<u>36 796 681</u>	<u>32 232 065</u>
Total des charges	<u>75 493 059</u>	<u>77 907 966</u>	<u>71 425 124</u>
Revenus			
(note 11b)			
Institutionnel et éducatif	2 780 000	2 035 869	2 180 251
Télévision	600 000	1 395 995	604 498
Production commanditée et prévente	984 132	821 085	392 146
Divers	450 000	616 621	438 358
Plans d'archives	500 000	506 714	429 251
Consommateur	750 000	459 599	599 322
Salles	60 000	102 298	58 743
Total des revenus	<u>6 124 132</u>	<u>5 938 181</u>	<u>4 702 569</u>
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement	<u>69 368 927</u>	<u>71 969 785</u>	<u>66 722 555</u>
Financement du gouvernement			
Encaisse nette fournie par le gouvernement		67 900 109	67 243 129
Variations des montants à recevoir du Trésor		(996 052)	639 918
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement		<u>5 065 728</u>	<u>(1 160 492)</u>
Situation financière nette ministérielle - début de l'exercice		3 160 290	1 999 798
Situation financière nette ministérielle - fin de l'exercice		<u>(1 905 438) \$</u>	<u>3 160 290 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

OFFICE NATIONAL DU FILM
État de la variation de la dette nette ministérielle
pour l'exercice terminé le 31 mars

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement	5 065 728 \$	(1 160 492) \$
Variation due aux immobilisations corporelles		
Acquisition d'immobilisations corporelles	1 948 701	2 150 026
Amortissement des immobilisations corporelles	(3 065 851)	(3 307 329)
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	(13 338)	(4 000)
Perte nette sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	(53 723)	(9 497)
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	<u>(1 184 211)</u>	<u>(1 170 800)</u>
Variation due aux stocks	(46 142)	17 320
Variation due aux charges payées d'avance	(13 430)	(38 467)
Augmentation (diminution) nette de la dette nette ministérielle	<u>3 821 945</u>	<u>(2 352 439)</u>
Dette nette ministérielle - début de l'exercice	<u>5 677 804</u>	<u>8 030 243</u>
Dette nette ministérielle - fin de l'exercice	<u>9 499 749</u> \$	<u>5 677 804</u> \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

OFFICE NATIONAL DU FILM
État des flux de trésorerie
pour l'exercice terminé le 31 mars

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement	71 969 785 \$	66 722 555 \$
Éléments n'affectant pas l'encaisse :		
Amortissement des immobilisations corporelles	(3 065 851)	(3 307 329)
Perte sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	(53 723)	(9 497)
Variations de l'état de la situation financière		
Variation de l'obligation pour indemnités de vacances et provision pour révision salariale	(376 460)	(16 265)
Variation nette pour avantages sociaux futurs	(2 069 838)	1 390 051
Autres variations dans l'actif et le passif	(781 643)	(639 918)
Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement	<u>65 622 270</u>	<u>64 139 597</u>
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	1 678 728	1 833 643
Produit de l'aliénation d'immobilisations corporelles	(13 338)	(4 000)
Encaisse utilisée pour les activités d'investissement en immobilisations	<u>1 665 390</u>	<u>1 829 643</u>
Activités de financement		
Paiement sur l'obligation au titre d'immobilisations corporelles louées	612 449	1 273 889
Encaisse utilisée pour les activités de financement	<u>612 449</u>	<u>1 273 889</u>
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	<u>67 900 109</u> \$	<u>67 243 129</u> \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

OFFICE NATIONAL DU FILM

Notes complémentaires aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2012

1) Statut et objectifs

L'Office national du film a été fondé en 1939 en vertu de la *Loi sur le cinéma* et est l'organisme chargé d'administrer cette loi.

Relevant du ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles, l'Office national du film («Office») est un organisme culturel mentionné à l'annexe I.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Il est dirigé par un conseil d'administration dont les membres sont nommés par le gouverneur en conseil et dont le président est le commissaire du gouvernement à la cinématographie.

Le mandat législatif de l'Office est de susciter et de promouvoir la production et la distribution de films dans l'intérêt national et, notamment, de :

- produire et distribuer des films destinés à faire connaître et comprendre le Canada aux Canadiens et aux autres nations, et promouvoir la production et la distribution de tels films;
- représenter le gouvernement du Canada dans ses relations avec des personnes exerçant une activité cinématographique commerciale quant à des films cinématographiques pour le gouvernement ou l'un quelconque de ses ministères;
- faire des recherches sur les activités cinématographiques et en mettre les résultats à la disposition des personnes s'adonnant à la production de films;
- conseiller le gouverneur en conseil à l'égard d'activités cinématographiques; et
- remplir, en matière d'activités cinématographiques, les autres fonctions que le gouverneur en conseil peut lui assigner.

L'Office n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu.

2) Conventions comptables importantes

Ces états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement énoncées ci-dessous, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les conventions les plus importantes sont les suivantes :

Autorisations parlementaires

Le financement des activités provient d'une autorisation permanente du Parlement (Fonds renouvelable) et d'autorisations parlementaires votées annuellement.

Le Fonds renouvelable permet à l'Office de puiser dans le Trésor pour effectuer des paiements relatifs au fonds de roulement, au financement temporaire des charges d'exploitation et à l'acquisition des immobilisations. Cette autorisation stipule que le montant cumulé du fonds de roulement admissible et de la valeur comptable nette des immobilisations ne doit pas excéder 15 millions de dollars.

L'Office est aussi financé en partie par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. Ces autorisations sont votées annuellement pour renflouer le Fonds renouvelable des charges d'exploitation admissibles et des acquisitions nettes d'immobilisations. La présentation des autorisations consenties à l'Office ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle ainsi que dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers. Les montants des résultats prévus inclus dans l'état des résultats et de la

situation financière nette ministérielle correspondent aux montants rapportés dans les états financiers prospectifs intégrés au *Rapport sur les plans et les priorités 2011-2012*.

Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada

L'Office fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par l'Office est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par l'Office sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

Montant à recevoir du Trésor (ou à lui verser)

Le montant à recevoir du Trésor (ou à lui verser) découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations de l'Office et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que l'Office a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

Constataion des charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les indemnités de vacances sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi.

Production de films et autres formes de présentations visuelles

Tous les coûts de production sont imputés aux charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés et sont présentés à l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle comme suit :

Programme de l'Office

Tous les coûts engagés pour des productions et des coproductions de films ou autres formes de présentations visuelles non commanditées.

Production commanditée et prévente

La portion des coûts engagés pour des productions et des coproductions de films ou autres formes de présentations visuelles correspondant aux montants commandités. L'excédent du coût sur les montants commandités est imputé au programme de l'Office.

Revenus

Les revenus de production de films et d'autres formes de présentations visuelles sont comptabilisés au montant équivalant aux coûts de production commanditée et de prévente dans l'exercice au cours duquel ces coûts sont engagés. Tout profit est reconnu dans l'exercice où la production est terminée.

Les revenus de redevances sont comptabilisés une fois que toutes les obligations de l'Office sont acquittées et que les charges qui y sont reliées sont comptabilisées, quelles que soient les dates d'utilisation de l'acquéreur.

Les autres revenus sont comptabilisés dans l'exercice pendant lequel les opérations ou les faits sous-jacents surviennent.

Débiteurs

Les débiteurs sont comptabilisés en fonction des montants que l'on prévoit réaliser. Une provision est établie pour les débiteurs parties externes dont le recouvrement est incertain.

Stocks

Les fournitures et approvisionnements sont évalués au coût.

Les copies de films et les autres formes de présentations visuelles destinées à la vente sont évaluées au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette. Le coût des autres copies est imputé aux charges de l'exercice.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles dont le coût initial est d'au moins 5 000 \$ et les améliorations locatives supérieures à 10 000 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Catégorie d'immobilisations corporelles	Période d'amortissement
Équipement technique	de 4 à 10 ans
Logiciels et équipement informatique	de 5 à 10 ans
Mobilier, équipement de bureau et autre	de 5 à 10 ans
Améliorations locatives	durée des baux

L'Office détient une collection de près de vingt mille œuvres audiovisuelles produites depuis 1895. Cette collection inestimable d'une valeur indéterminée n'est pas destinée à la vente. Cependant, une valeur symbolique de 1 \$ lui a été attribuée dans les états financiers. Elle est inscrite à l'état de la situation financière et à la note 8 comme immobilisation corporelle pour s'assurer que le lecteur est conscient de son existence.

L'Office passe des contrats de location-exploitation pour l'acquisition de droits exclusifs d'utilisation de certaines immobilisations corporelles pour la durée du bail. Il comptabilise les loyers qui en découlent aux résultats de l'exercice au cours duquel ils s'appliquent. L'Office passe aussi des contrats de location-acquisition par lesquels pratiquement tous les avantages et risques inhérents à la propriété du bien lui sont transférés. Il les comptabilise comme une acquisition d'actif et une prise en charge d'obligations correspondant à la valeur actualisée des paiements minimaux exigibles au titre de la location, abstraction faite de la partie de ces paiements qui a trait aux frais accessoires. Les actifs comptabilisés dans le cadre de contrats de location-acquisition sont amortis selon la même méthode et les mêmes taux que les autres immobilisations corporelles détenues par l'Office, et les obligations sont amorties sur la durée des baux.

Avantages sociaux futurs

Prestations de retraite

Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime d'avantages sociaux multi-employeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations de l'Office au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale de l'Office découlant du régime. La responsabilité de l'Office relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du Régime.

Indemnités de départ

Les employés ont droit à des indemnités de départ, prévues dans leurs conventions collectives ou conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés rendent les services y donnant droit et il est imputé aux résultats de l'exercice au cours duquel les indemnités sont gagnées par les employés. En 2012, le programme pour le personnel des catégories de la direction ainsi que pour le personnel exclu et non-représenté a été éliminé et par conséquent, les indemnités de départ ont cessé de s'accumuler. L'Office prévoit aussi l'élimination du programme pour le personnel représenté et prend comme hypothèse que les indemnités seront majoritairement versées au cours du prochain exercice. L'Office a appliqué les directives du Secrétariat du Conseil du Trésor pour calculer la valeur de son obligation et a comptabilisé les indemnités accumulées au 31 mars 2012.

Pour les années antérieures, la direction utilisait des hypothèses et ses meilleures estimations telles que les années de service, le statut de l'employé, le profil historique des départs volontaires et de mises à pied pour calculer la valeur de l'obligation au titre des indemnités de départ.

Congés rémunérés

Les employés ont droit à des congés rémunérés, prévus dans leurs conventions collectives ou conditions d'emploi. Il s'agit de jours de congé de maladie qui s'accumulent mais ne s'acquiescent pas permettant à l'employé d'être rémunéré pendant son absence en reconnaissance de services rendus antérieurement. À mesure que les employés rendent des services, la valeur des congés rémunérés correspondant à ces services est constatée à titre de passif et de charge. La direction utilise des hypothèses et ses meilleures estimations telles que le taux d'actualisation, le taux d'utilisation des jours excédentaires aux congés octroyés annuellement, la probabilité de départ et le taux de révision salariale pour calculer la valeur actualisée de l'obligation au titre des congés de maladie. Ces hypothèses sont révisées annuellement.

Passif éventuel

Le passif éventuel représente des obligations possibles qui peuvent devenir des obligations réelles selon que certains événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou non, et si l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, on comptabilise un passif estimatif et une charge. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes complémentaires aux états financiers.

Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont la provision pour créances douteuses, le passif éventuel, le passif au titre d'avantages sociaux futurs et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les ajustements deviennent nécessaires, ceux-ci sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

3) Autorisations parlementaires

L'Office reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle ainsi que dans l'état de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées au cours d'un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. Par conséquent, les résultats des activités de fonctionnement nets de l'Office pour l'exercice diffèrent selon qu'ils sont présentés selon leur financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisés

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement	71 969 785 \$	66 722 555 \$
Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations :		
Ajouter (déduire) :		
Perte sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	(53 723)	(9 497)
Variation de l'obligation pour indemnités de vacances, provision pour révision salariale	(376 460)	(16 265)
Variation des charges à payer non imputées aux autorisations	(1 777 695)	-
Variation nette pour avantages sociaux futurs	(2 069 838)	1 390 051
Amortissement des immobilisations corporelles	(3 065 851)	(3 307 329)
	<u>(7 343 567)</u>	<u>(1 943 040)</u>
Ajustements pour les postes sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations :		
Ajouter (déduire):		
Acquisition d'immobilisations corporelles	1 678 728	1 833 643
Paiement sur l'obligation au titre d'immobilisations corporelles louées	612 449	1 273 889
Produit de l'aliénation d'immobilisations corporelles	(13 338)	(4 000)
	<u>2 277 839</u>	<u>3 103 532</u>
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	<u>66 904 057 \$</u>	<u>67 883 047 \$</u>

b) Autorisations fournies et utilisées

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Autorisations fournies :		
Crédit 70 - Budget principal des dépenses	66 782 204 \$	67 217 560 \$
Budget supplémentaire des dépenses	2 003 870	1 717 257
Moins :		
Autorisations disponibles pour emploi au cours des exercices ultérieurs	(1 882 017)	(602 920)
Affectation bloquée	-	(448 850)
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	<u>66 904 057 \$</u>	<u>67 883 047 \$</u>

4) Crédoiteurs et charges à payer

Le tableau ci-dessous présente les détails des crédoiteurs et des charges à payer de l'Office.

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Créditeurs - autres ministères et organismes	933 726 \$	795 951 \$
Créditeurs - parties externes	<u>4 428 694</u>	<u>5 224 976</u>
Total des crédoiteurs	5 362 420	6 020 927
Charges à payer	<u>1 777 695</u>	<u>-</u>
Total des crédoiteurs et des charges à payer	<u><u>7 140 115</u></u> \$	<u><u>6 020 927</u></u> \$

Dans son *Plan d'action économique 2012*, le gouvernement du Canada a annoncé des mesures d'économie que les ministères doivent mettre en œuvre au cours des trois prochains exercices, à compter de 2012-2013. En conséquence, l'Office a comptabilisé au 31 mars 2012 une obligation au titre des prestations de cessation d'emploi d'un montant de 1 777 695 \$ dans ses charges à payer, pour les coûts estimatifs du réaménagement des effectifs.

5) Obligation au titre d'immobilisations corporelles louées

L'Office a des ententes pour la location d'équipement technique, informatique et de bureau en vertu de contrats de location-acquisition. Les actifs ont été capitalisés en utilisant des taux d'intérêt théoriques de 6% à 8 %. Les obligations correspondantes sont remboursées pendant la durée des baux de 3 à 5 ans. Les paiements minimaux exigibles en vertu des baux pour l'exercice terminé le 31 mars 2012 totalisent 612 449 \$ (2011 – paiements de 1 273 889 \$). Des intérêts de 59 904 \$ (2011 – 81 224 \$) sont imputés aux résultats.

L'obligation liée aux exercices à venir s'établit comme suit :

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
2012	-	389 157 \$
2013	358 967	389 157
2014	62 930	59 658
2015	<u>43 157</u>	<u>-</u>
Total des futurs paiements minimaux en vertu des contrats de location-acquisition	465 054	837 972
Moins : intérêts théoriques	<u>17 962</u>	<u>48 404</u>
Solde de l'obligation au titre d'immobilisations corporelles louées	<u><u>447 092</u></u> \$	<u><u>789 568</u></u> \$

6) Avantages sociaux futurs

Prestations de retraite

Les employés admissibles de l'Office participent au Régime de retraite de la fonction publique, qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées en fonction de l'inflation.

Tant les employés que l'Office versent des cotisations couvrant le coût du Régime. En 2012 les charges s'élèvent à 3 629 990 \$ (2011 – 3 530 238\$), soit environ 2,0 fois (2011 – 1,9 fois) les cotisations des employés.

La responsabilité de l'Office relative au Régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du Régime.

Indemnités de départ et congés rémunérés

Indemnités de départ

L'Office verse des indemnités de départ à ses employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire à la cessation d'emploi. Ces indemnités ne sont pas capitalisées d'avance. Les prestations seront prélevées sur les autorisations futures.

Dans le cadre des négociations de conventions collectives avec certains groupes d'employés et les changements apportés aux conditions d'emploi du personnel des catégories de la direction ainsi que du personnel exclu et non-représenté, l'accumulation des indemnités de départ au titre du programme de paie des employés a cessé à compter de 2012. Les employés visés par ces changements ont eu la possibilité d'être payés immédiatement la valeur totale ou partielle des prestations accumulées à ce jour ou de percevoir la valeur totale ou restante de prestations à la cessation d'emploi dans la fonction publique. Pour les autres groupes d'employés, des lettres d'ententes signées en 2012 proposent les mêmes conditions d'élimination de programme. L'ensemble de ces modifications ont été intégrées dans le calcul de l'obligation d'indemnités de départ courus et l'Office prend comme hypothèse que les indemnités seront majoritairement versées au cours du prochain exercice.

Congés rémunérés (congrés de maladie)

L'Office offre à ses employés des indemnités de congé de maladie en fonction de leur salaire et des droits accumulés au cours de leurs années de service. Ces droits peuvent être accumulés mais ne s'acquèrent pas.

Au 31 mars 2012, les renseignements utiles à l'égard du régime d'indemnités de départ et de congés de maladie sont les suivants :

	Indemnités de départ et congrés de maladie
Solde au 31 mars 2011	3 853 295 \$
Charge pour l'exercice	3 180 322
Indemnités versées au cours de l'exercice	<u>(1 110 484)</u>
Solde au 31 mars 2012	<u><u>5 923 133 \$</u></u>

7) **Débiteurs**

Le tableau suivant présente les détails des débiteurs de l'Office :

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Débiteurs - autres ministères et organismes	146 158 \$	208 141 \$
Débiteurs - parties externes	<u>3 251 441</u>	<u>2 801 481</u>
Sous-total	3 397 599	3 009 622
Provision pour créances douteuses sur les débiteurs des parties externes	<u>(172 798)</u>	<u>(493 372)</u>
Total des débiteurs	<u><u>3 224 801 \$</u></u>	<u><u>2 516 250 \$</u></u>

8) Immobilisations corporelles

	Coût				Amortissement cumulé				Valeur comptable nette	
	Début de l'exercice	Acquisitions	Aliénations et radiations	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Amortissement	Aliénations et radiations	Fin de l'exercice	2012	2011
	Équipement technique	28 205 955 \$	843 558 \$	102 891 \$	28 946 622 \$	24 548 942 \$	1 784 673 \$	102 891 \$	26 230 724 \$	2 715 898 \$
Logiciels et équipement informatique	15 389 465 \$	832 085 \$	394 298 \$	15 827 252 \$	12 740 089 \$	980 011 \$	341 070 \$	13 379 030 \$	2 448 222 \$	2 649 376 \$
Mobilier, équipement de bureau et autres	877 761 \$	-	-	877 761 \$	836 223 \$	17 206 \$	-	853 429 \$	24 332 \$	41 538 \$
Collection	1 \$	-	-	1 \$	-	-	-	-	1 \$	1 \$
Améliorations locatives	5 852 126 \$	273 058 \$	13 833 \$	6 111 351 \$	4 127 851 \$	283 961 \$	-	4 411 812 \$	1 699 539 \$	1 724 275 \$
Total	50 325 308 \$	1 948 701 \$	511 022 \$	51 762 987 \$	42 253 105 \$	3 065 851 \$	443 961 \$	44 874 995 \$	6 887 992 \$	8 072 203 \$

Les biens susmentionnés comprennent des équipements acquis en vertu de contrats de location-acquisition d'une valeur brute de 1 746 861 \$ (2011 – 1 937 494 \$) moins l'amortissement cumulé de 825 518 \$ (2011 – 673 715 \$). L'amortissement de l'exercice pour les biens en location-acquisition est de 332 060 \$ (2011 – 661 076 \$). Les acquisitions d'immobilisations corporelles louées en vertu de contrats de location-acquisition se sont élevées à 269 973 \$ (2011 – 316 383 \$).

9) Obligations contractuelles

De par leur nature, les activités de l'Office peuvent donner lieu à des contrats et des obligations en vertu desquels il sera tenu d'effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années pour l'acquisition de biens ou de services. Voici les principales obligations contractuelles pour lesquelles une estimation raisonnable peut être faite :

	Locaux	Équipement	Total
2013	6 738 000 \$	754 000 \$	7 492 000 \$
2014	6 352 000	345 000	6 697 000
2015	6 063 000	160 000	6 223 000
2016	1 275 000	30 000	1 305 000
2017-2020	<u>1 942 000</u>	<u>-</u>	<u>1 942 000</u>
	<u>22 370 000 \$</u>	<u>1 289 000 \$</u>	<u>23 659 000 \$</u>

Du montant de 22 370 000\$ pour la location de locaux, des ententes totalisant 173 900 \$ ont été signées avec des parties externes et 22 196 100 \$ avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).

10) Passif éventuel

Dans le cours normal de ses activités, l'Office est assujéti à diverses réclamations ou poursuites judiciaires. La direction estime que le règlement final de ces réclamations ne devrait pas avoir d'effet important sur les états financiers.

11) Charges par principaux articles de dépenses et types de revenus

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
a) Charges		
Salaires et avantages sociaux	38 371 346 \$	38 054 858 \$
Services professionnels et spécialisés	11 056 225	10 679 105
Location	7 919 235	8 405 081
Indemnités de départ et congés de maladie	3 180 322	(506 284)
Transport et communication	3 106 074	3 333 676
Amortissement des immobilisations corporelles	3 065 851	3 307 329
Participation en espèces dans les coproductions	2 339 238	2 400 612
Matériel et fournitures	2 295 100	2 161 423
Réaménagement des effectifs	1 777 695	-
Sous-traitance pour production de films et développement en laboratoire	1 070 923	708 681
Information	1 090 795	567 256
Redevances	1 066 536	693 269
Réparations et entretien	962 337	1 197 098
Perte sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	53 723	9 497
Divers	<u>552 566</u>	<u>413 523</u>
	<u>77 907 966 \$</u>	<u>71 425 124 \$</u>
b) Revenus		
Redevances	2 220 258 \$	1 356 925 \$
Copies de films	1 773 503	2 085 889
Production commanditée et prévente	821 085	392 146
Plans d'archives	506 714	429 251
Divers	<u>616 621</u>	<u>438 358</u>
	<u>5 938 181 \$</u>	<u>4 702 569 \$</u>

12) Opérations entre apparentées

En vertu du principe de propriété commune, l'Office est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. L'Office conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2012, l'Office a loué des locaux de TPSGC pour un montant de 6 822 647 \$ (2011 – 6 835 329 \$).

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacité de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organisations de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournit gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts à tous les ministères et organismes par TPSGC ainsi que les services d'audit offerts par le Bureau du vérificateur général, n'est pas inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle.

13) Modification comptable

En 2011, des modifications ont été apportées à la *Norme comptable 1.2 du Conseil du Trésor – États financiers des ministères et organismes* pour améliorer la divulgation de l'information financière des ministères et organismes gouvernementaux. Les modifications entrent en vigueur pour les exercices financiers se terminant le 31 mars 2012 et les exercices ultérieurs. Pour l'Office, il s'agit d'un changement qui affecte uniquement la présentation des états financiers puisque qu'aucun actif, passif, revenu et charge n'est détenu pour le compte du gouvernement.

Les états financiers des ministères et organismes présentent maintenant la dette nette (représentant les passifs moins les actifs financiers) dans l'état de la situation financière. Pour accompagner ce changement, l'Office présente maintenant un état de la variation de la dette nette et ne présente plus un état de l'avoir.

Le financement du gouvernement est maintenant constaté dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle sous le «coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement». Par le passé, l'Office constatait ces transactions directement dans l'état de l'avoir du Canada.

14) Information comparative

Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.

Annexe à la Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers de l'OFFICE NATIONAL DU FILM pour l'exercice 2011-2012 (non audité)

Introduction

En vertu de la *Politique sur le contrôle interne* du Conseil du Trésor, les ministères sont tenus de démontrer les mesures qu'ils prennent pour s'assurer de disposer d'un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF). Dans ce contexte, les ministères sont censés évaluer annuellement leur système de CIRF, établir des plans d'action pour apporter les rajustements qui s'imposent et joindre à leur *Déclaration de responsabilité de la direction* un sommaire des résultats de l'évaluation et du plan d'action.

L'Office national du film («Office») utilisera les résultats de la vérification des contrôles de base périodique effectuée par le Bureau du contrôleur général dans le but d'adhérer à la *Politique sur le contrôle interne* du Conseil du Trésor. En attendant qu'une telle vérification ait lieu, l'Office fera une évaluation fondée sur les risques de son système de CIRF. Voici un sommaire des résultats de l'évaluation au 31 mars 2012.

Résultats de l'évaluation au 31 mars 2012

L'évaluation de l'efficacité de la conception consiste à définir et à documenter les contrôles clés, à s'assurer qu'ils sont en place et qu'ils sont adaptés aux risques qu'ils visent à atténuer et à veiller à ce que les correctifs qui s'imposent soient apportés de manière appropriée et en temps opportun.

L'Office a complété l'évaluation de l'efficacité de la conception des contrôles au niveau de l'entité (CNE) en 2010-2011. L'évaluation avait montré que les politiques clés concernant les CNE sont en place, mais que certaines rectifications étaient nécessaires. Par exemple :

- Le code de conduite devrait être revu et envoyé aux employés sur une base annuelle.
- Poursuivre l'intégration horizontale et verticale de la gestion du risque à l'intérieur des opérations courantes.
- Continuer la mise en place d'indicateurs clés de performance et en faire le suivi.
- Continuer l'établissement d'un plan de continuité des opérations et s'assurer de sa révision sur une base annuelle.

En 2011-2012, l'Office a :

- Distribué le «Code de valeurs et d'éthique du secteur publique» aux employés.
- Progressé sur la gestion intégrée du risque.
- Continué la mise en place d'indicateurs clés de performance.

En 2010-2011, l'Office a complété l'évaluation de l'efficacité de la conception des contrôles des processus opérationnels pour les processus suivants : paie; achats, créditeurs et paiements; et clôture des états financiers. En 2011-2012; l'Office a complété l'évaluation de l'efficacité de la conception pour le processus de revenus et redevances. À la suite de ces évaluations, l'Office a conclu à la nécessité d'apporter les rectifications suivantes:

- Formaliser les évidences de contrôle.
- Mettre en place un contrôle mensuel qui permettrait de valider les fournisseurs créés pendant le mois.
- Communiquer régulièrement aux employés concernés la *Politique du Conseil du Trésor sur les marchés*.
- Mettre en place un contrôle mensuel qui permettrait de valider les modifications apportées à l'attribution des pouvoirs financiers de signer pendant le mois.
- Révision et approbation de la Politique de prix sur une base annuelle.

En 2011-2012, l'Office a :

- Progressé dans la formalisation des évidences de contrôles.
- Débuté le travail sur la mise en place d'un contrôle qui permettrait de valider les fournisseurs créés pendant le mois.
- Préparé une ébauche de la Procédure des achats de l'Office qui inclut la *Politique du Conseil du Trésor sur les marchés*. Lorsque complétée, cette procédure sera distribuée aux employés.
- Mise en place d'une Politique de prix officielle.

L'Office n'a pas encore commencé l'évaluation de l'efficacité de la conception des contrôles généraux des technologies de l'information (CGTI) car nous attendons des nouvelles concernant l'initiative du centre intégré de la TI au niveau du gouvernement du Canada.

L'évaluation de l'efficacité du fonctionnement consiste à s'assurer que les contrôles clés fonctionnent comme prévu sur une période donnée et que les correctifs qui s'imposent sont apportés de manière appropriée et dans les meilleurs délais. Les tests de l'efficacité du fonctionnement ont commencé pour les processus suivants : paie; achats, créditeurs et paiements; clôture des états financiers, et revenus et redevances. Jusqu'à maintenant, certaines mesures correctives ont été prises, d'autres mesures le seront au cours des prochaines années.

Plan d'évaluation

L'Office prévoit achever les tests de l'efficacité du fonctionnement de ses contrôles au niveau des processus opérationnels au cours de 2012-2013 pour les processus suivants : paie; achats, créditeurs et paiements; clôture des états financiers, et revenus et redevances.

Également en 2012-2013, l'Office fera l'évaluation de l'efficacité de la conception pour le processus des immobilisations et débutera l'évaluation de l'efficacité du fonctionnement que nous prévoyons terminer en 2013-2014.

Après avoir terminé les tests de l'efficacité, l'Office débutera la surveillance continue des CIRF.